



COMMENT ADHÉRER AU PACTE ?

L'Agence de l'eau invite les autorités locales et régionales du bassin Adour-Garonne à se mobiliser et à rejoindre les 800 premiers signataires dans le monde.

LA DÉMARCHE

- Faire approuver l'adhésion par votre autorité délibérante
 - Remplir le formulaire d'adhésion
- Retourner le formulaire signé au Conseil Mondial de l'eau

Pour télécharger le Pacte d'Istanbul et consulter la liste des villes signataires : www.istanbulwaterconsensus.org

CONTACTS UTILES

Pour obtenir un modèle de délibération, le formulaire de signature, une brochure de présentation et transmettre le formulaire d'adhésion :

Céline Dubreuil - Conseil Mondial de l'eau : c.dubreuil@worldwatercouncil.org
Fax : 04 91 99 41 01

Pour information et accompagnement :
Alain Dutemps - Agence de l'eau Adour-Garonne : alain.dutemps@eau-adour-garonne.fr

Le Pacte d'Istanbul



Villes, autorités locales et régionales, engagées pour une gestion durable de l'eau

Le Pacte d'Istanbul pour l'eau est un accord entre les autorités locales et régionales du monde entier afin de relever ensemble les nouveaux défis qui concernent le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Reconnaissant le besoin de faire face à l'urbanisation rapide et à la pollution environnementale croissante, à l'augmentation des situations climatiques extrêmes et à la pauvreté endémique, le Pacte a été lancé à Istanbul en 2009 lors du 5^{ème} Forum mondial de l'eau.

Le Pacte rassemble les acteurs clés au niveau local qui s'engagent et recherchent les meilleures politiques et pratiques pour relever ces défis globaux. Fin septembre 2011, le Pacte d'Istanbul comptait déjà près de 800 signataires, dont une trentaine de collectivités françaises.

Lors du 6^{ème} Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012, ces collectivités seront conviées à venir témoigner de leur engagement, aux côtés des villes et régions d'une cinquantaine de pays.

Credits photos : ACAD, Pierre Barthe, Claudine Simon - AEGAG. Réalisation et impression PANORPLY - Novembre 2011



UN DÉFI POUR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le Pacte d'Istanbul appelle à faire de l'accès à l'eau et à l'assainissement, droit humain fondamental, une priorité des politiques nationales mais aussi internationales.

Par les Objectifs du millénaire pour le développement, adoptés en 2000, la communauté internationale s'est engagée à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population mondiale qui ne dispose pas d'un accès durable à l'eau potable et à un système d'assainissement de base.

L'accroissement démographique, le développement économique, les migrations et l'urbanisation (la moitié de la population mondiale vit désormais dans des villes) ainsi que le changement climatique représentent autant de défis que la communauté internationale ne pourra relever sans l'appui des autorités locales.

Réaffirmant le rôle essentiel des autorités locales et régionales dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, le Pacte appelle ainsi à différentes réformes pour renforcer leur efficacité, juridique, technique ou financière :

- en les associant à la définition et à la mise en œuvre des politiques nationales et internationales.
- en renforçant l'attention portée aux prévisions et en aidant les collectivités à interpréter leur impact au niveau local.
- en leur garantissant un transfert de compétences et de moyens, ainsi que les capacités financières, institutionnelles et techniques nécessaires pour mener leurs missions à bien.
- en leur facilitant l'accès aux financements directs grâce à des mécanismes innovants.
- en appuyant la coopération internationale, à travers le financement de partenariats entre les gouvernements locaux et régionaux des pays développés et ceux des pays en développement.

DES OBJECTIFS PARTAGÉS

Rejoignez cette coalition pour :

- Interpeller les gouvernements nationaux, les législateurs et la communauté internationale sur le défi que représente l'accès à l'eau et à l'assainissement
- Réaffirmer le rôle essentiel que jouent les autorités locales dans l'organisation et la gestion de services essentiels

En adhérant au Pacte, les signataires reconnaissent la nécessité de :

- **Réduire** les effets négatifs liés à l'eau sur la santé des populations urbaines et protéger l'environnement contre les conséquences du développement urbain et du changement climatique.
- **Mieux prendre en compte** la question de l'eau dans les projets de développement, notamment en y intégrant l'assainissement.
- **Développer** une approche intégrée, une gestion équitable, efficace et durable des ressources et des services grâce à une action coordonnée et à une responsabilité partagée des niveaux de gouvernance.
- **Garantir** la production agricole et prévenir l'exode rural, deux éléments importants dans l'approvisionnement des centres urbains.
- **Renforcer** les capacités des opérateurs/prestataires de service public qui jouent un rôle central dans l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, en particulier dans les pays du Sud.
- **Assurer** un coût supportable et équitable afin de garantir à tous un accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et en qualité suffisantes.

DES PAROLES AUX ACTES...

Le Pacte invite ses signataires à s'engager dans des **actions** concrètes, en suggérant des **objectifs** et des **moyens** pour y parvenir.

Pour une collectivité cela concerne aussi bien la politique qu'elle mène **sur son propre territoire** de compétence que des **projets de coopération** qu'elle soutient dans des pays en développement.

... LES ACTEURS DU BASSIN ADOUR-GARONNE S'ENGAGENT

Efficacité au niveau local et solidarité internationale

« A la suite d'efforts d'investissement les réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ont vu leur rendement passer de 70 à 80 %. Ce principe d'efficacité se conjugue avec un engagement solidaire en coopération auprès de la municipalité palestinienne de Tubas dans l'amélioration de l'accès au service d'eau potable. Nos missions d'expertise annuelles ont été à l'origine de la création du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement du district de Tubas. »

Pierre Augey,
Maire de Fargues de Langon



A la reconquête de l'eau et de ses multiples usages

« Reconnue pour son patrimoine naturel remarquable, la Garonne figure comme une composante majeure du projet urbain métropolitain. Le Grand Toulouse s'est engagé à valoriser le fleuve et ses berges, notamment à travers une convention signée avec l'agence de l'eau pour la sauvegarde des zones humides. Afin d'optimiser le traitement des différentes stations d'épuration, le Grand Toulouse a également lancé une démarche de sensibilisation et de contrôle des industriels vis à vis de leurs rejets dans les réseaux d'assainissement. Chaque établissement disposera d'un arrêté d'autorisation de déversement incluant pour certains un échéancier de mise en conformité. »

Régine Lange, Adjointe au Maire de Toulouse, en charge du développement durable



Planifier la gestion durable de l'eau et de l'assainissement

« Le projet d'accord cadre 2012-2014 pour une gestion durable et solidaire de l'eau du Grand Angoulême qui fixe les orientations politiques de l'agglomération est de fait une déclinaison du Pacte d'Istanbul. Les signatures en novembre 2011 du Pacte et de l'accord cadre seront simultanées.

La protection des captages, la recherche de ressources complémentaires ou de substitution, la rénovation de l'usine de production d'eau potable, le renouvellement du réseau de distribution afin de réduire les fuites, la mise en service d'une nouvelle station d'épuration HQE, sont autant d'opérations déjà programmées. »

Denis Dolimont, Vice-président du Grand Angoulême, en charge de l'environnement



Une consommation d'eau raisonnée pour une facture d'eau allégée

« Grâce à ses efforts continus de 2002 à 2010 dans les secteurs les plus consommateurs, espaces verts et complexes sportifs, la Ville de Bordeaux a pu réduire de moitié sa consommation d'eau, tout en augmentant le nombre d'équipements publics. Les prélèvements en nappes profondes ont ainsi été diminués de 44%, au-delà de l'objectif de 20% fixé. Ces économies d'eau correspondent à un coût évité de 200 000 € pour le budget municipal entre 2007 et 2010. »

Anne Walryck, Adjointe au Maire de Bordeaux, chargée de la politique du développement durable

